



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
13 octobre 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-13 octobre 2011

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Fichier d'experts indépendants

Fichier d'experts indépendants

Projet de décision présenté par le Président du Comité de la science et de la technologie

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention,

Rappelant également la décision 21/COP.9,

Ayant examiné le rapport publié sous la cote ICCD/COP(10)/22,

Sachant qu'il faut relever la qualité des services fournis aux Parties afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention conformément aux dispositions du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie),

Notant qu'il est de plus en plus nécessaire de faire participer les milieux scientifiques à la mise en œuvre de la Stratégie et des activités prévues dans le programme de travail du Comité de la science et de la technologie,

Prenant note des efforts constants déployés par le secrétariat pour actualiser le fichier d'experts indépendants au moyen des candidatures soumises par les Parties,

1. *Invite* les Parties à revoir et mettre à jour les coordonnées des experts nationaux inscrits au fichier et à proposer de nouveaux candidats afin de garantir une meilleure représentation de toutes les disciplines considérées, y compris des connaissances, du savoir-faire et des pratiques de nature traditionnelle et locale, et des femmes, ainsi qu'une répartition géographique plus équilibrée des organisations non gouvernementales;

2. *Engage* les Parties qui n'ont pas encore présenté la candidature d'experts en vue de leur inscription au fichier à le faire si elles le jugent nécessaire, notamment en communiquant leurs adresses postale et électronique complètes, par la voie diplomatique habituelle, au plus tard six mois avant la onzième session de la Conférence des Parties;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

3. *Demande* au Comité de la science et de la technologie d'examiner la liste actuelle des disciplines, en tenant compte du Projet de nomenclature internationale type des domaines de la science et de la technologie¹, ainsi que des listes de disciplines utilisées par les Parties au niveau national, et d'actualiser la liste en y faisant figurer au besoin de nouvelles disciplines, y compris des connaissances, savoir-faire et pratiques de nature traditionnelle et locale;

4. *Demande en outre* au Comité de la science et de la technologie de présenter une liste actualisée pour que la Conférence des Parties l'examine à sa onzième session;

5. *Charge* le secrétariat de mettre en place des dispositifs en ligne pour faciliter le processus de mise à jour du fichier d'experts indépendants;

6. *Demande* au secrétariat de lui rendre compte à sa onzième session des progrès réalisés dans l'application de la présente décision.

¹ Voir unesdoc.unesco.org/images/0008/000829/082946EB.pdf.